



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **4<sup>eme</sup> Plan National Milieux Humides 2022 – 2026**

***Séminaire Ramsar  
Quimper 28-30 septembre 2022***



# Un 4ème PNMH resserré et intégré, à co-construire



- **Mieux intégré : Déclinaison de la 3ème Stratégie nationale Biodiversité 2030**
- **Dans le prolongement des précédents, avec volonté d'amplifier les actions et de lancer de nouvelles actions : budget MTECT renforcé**
- **Fondé sur de nombreuses préconisations** : Rapport parlementaire Bignon-Tuffnell, Bilan du 3<sup>ème</sup> PNMH, Consultations SNB3, Ateliers et échanges spécifiques
- **Un PLAN D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS, qui reste à préciser** :
  - 3 axes : 1-PROTEGER / 2-MOBILISER / 3-CONNAITRE ;
  - 31 actions (avec des niveaux de définition différents)
  - Pas de « priorités » par type de milieux humides...
  - Définition d'indicateurs pour un meilleur suivi
  - Concertations à poursuivre sur 2022 puis au sein des groupes thématiques pour préciser les actions
  - Reprise/ajustements de la Gouvernance du 3<sup>ème</sup> Plan : COPIL / COTECH / GTh
  - « Feuilles de route » ou « Plans d'actions » territoriaux à décliner le cas échéant

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/plan\\_national\\_milieux\\_humides.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/plan_national_milieux_humides.pdf) (Plan)

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP\\_ZonesHumides.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP_ZonesHumides.pdf) (dossier de presse)



## Axe 1 AGIR

Maintenir la biodiversité remarquable en intégrant davantage les milieux humides dans les aires protégées et développer des actions visant à restaurer les milieux dégradés.

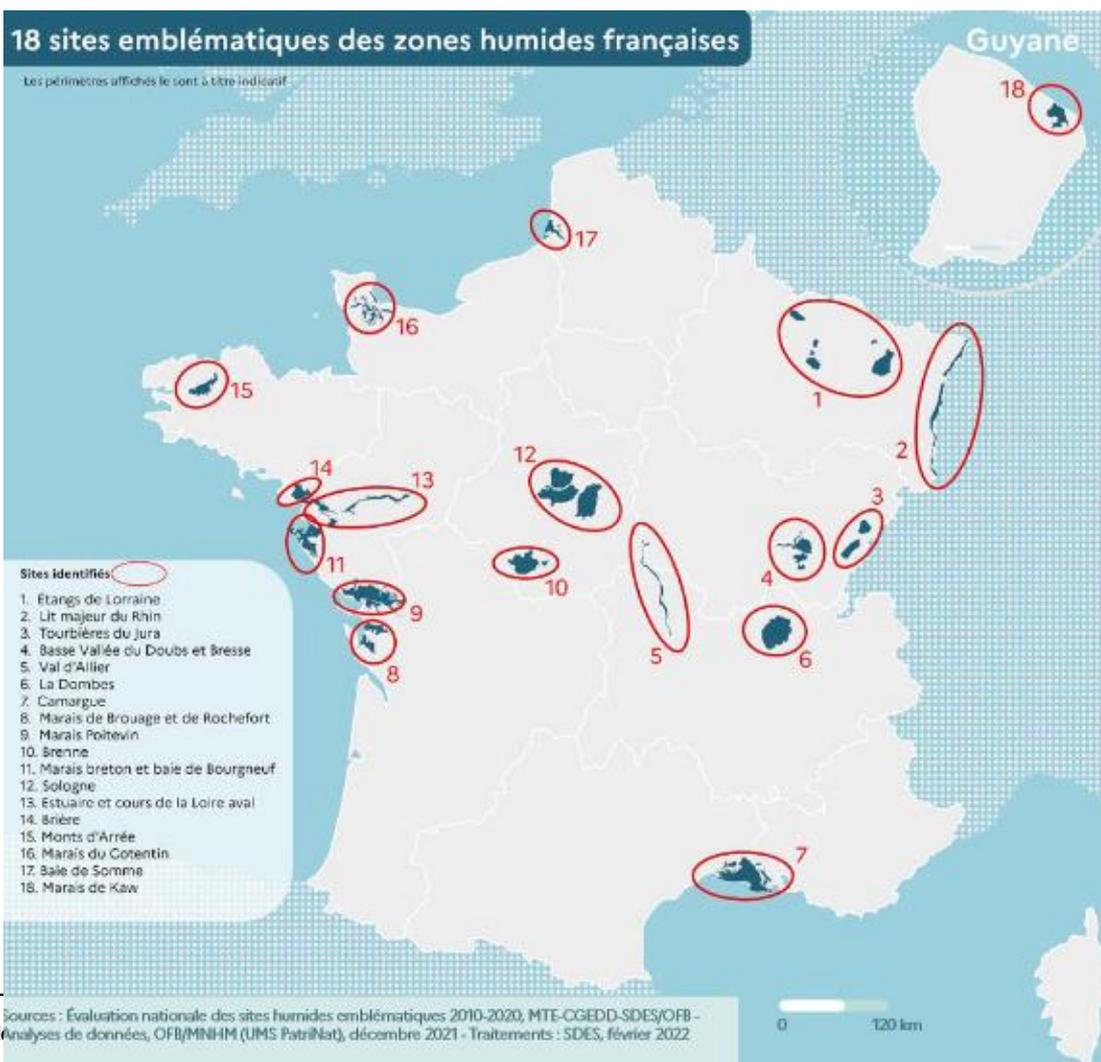
En outre-mer, les mangroves jouent un rôle clé dans le maintien de la richesse marine et dans le stockage de carbone.

# AXE I AGIR : Protéger / Restaurer / Gérer

- **Doubler la superficie des MH sous protection forte en métropole d'ici 2030 (+110 000 ha)**
  - Déclinaisons en cours de la Stratégie nationale Aires protégées
  - Mission « Parc national de zone humide »
- **Renforcement du réseau Ramsar en France**
  - Poursuite du soutien à l'association Ramsar France
  - Maintien du rythme de labellisation (« 2 par an »)
  - « Stratégie » de désignation et gestion : nouvelle circulaire
- **Préserver les MH par l'acquisition de 8 500 ha d'ici à 2026**
- **Restaurer 50 000 ha de MH à l'horizon 2026**

## 18 sites emblématiques des zones humides françaises

Les périmètres affichés le sont à titre indicatif.



# AXE I AGIR : Protéger / Restaurer / Gérer

- Améliorer le fonctionnement des MH par la **restauration des cours d'eau**
- Préservation des **espèces** et des habitats des MH par les PNA
- Application homogène et efficace de la **réglementation** sur les ZH
  - police eau : GT juridique / extension arrêté OM
  - méthode nationale d'évaluation des fonctions
- Mobiliser et renforcer les **outils financiers et fonciers**
- Accompagner la **gestion** des MH (préconisations)
- Favoriser la **circulation des populations piscicoles** (accessibilité / qualité des marais littoraux et lagunes méditerranéennes)



## Axe 2 MOBILISER

Mobiliser, notamment les usagers des zones humides pour favoriser les pratiques qui protègent ces espaces, inscrire les réponses que ces milieux apportent dans les grandes conventions internationales et les travaux européens, renforcer la formation et la sensibilisation à tous les niveaux.

## AXE II MOBILISER

- **METTRE EN OEUVRE DES APPROCHES STRATÉGIQUES POUR LES MH SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**
  - **Améliorer la prise en compte des MH dans les exercices de planification territoriale :**  
notamment eau et urbanisme / ZAN / Compatibilité SAGE
  - Valoriser l'intégration des MH dans la mise en oeuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (**GEMAPI**)
- **FAIRE DES MH UN VÉRITABLE ENJEU AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR FAIRE FACE AUX CRISES ACTUELLES**
  - **Renforcer le cadre international et européen sur la protection des MH**  
Convention de Ramsar / Intégration dans les grandes conventions et les travaux UE

- **MOBILISER LES ACTEURS POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES MH ET LES SERVICES QU'ILS RENDENT**
  - **Agriculture**
    - Elevage
    - BCAE 2 « Protection appropriée des ZH et tourbières » + poursuivre PSE
    - Drainage : déploiement BD Drainage (mesures de réduction d'impacts)
  - **Pisciculture / Aquaculture**
  - **Forêt / Sylviculture**
  - **Chasse** (entretien et restauration / éco-contribution)
  - **Tourisme / Sport**

## AXE II MOBILISER

- **MOBILISER LES ACTEURS POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES MH ET LES SERVICES QU'ILS RENDENT**
  - **Labels bas-carbone sur des MH**  
Mangroves / Herbiers / Tourbières / *Prairies humides ...*
  - **Stratégie de CESP 2021-2030**  
Nouvelle Stratégie à paraître / Nouvelle charte des pôles relais ZH
  - Mise en visibilité des MH par les **manifestations nationales**



## Axe 3 CONNAÎTRE

Développer et mettre à disposition la connaissance sur les milieux humides en renforçant les outils stratégiques pour leur identification et leur évaluation, et accroître les actions de recherche pour améliorer la gestion.

# AXE III CONNAÎTRE

- **DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DES MH ET LA RENDRE ACCESSIBLE**
  - **Cartographie prédictive nationale au 1/10 000è (2024)**
  - Mise à jour / réalisation d'inventaires + porter à connaissance
  - Mise à disposition des données MH sur une plateforme d'information géographique mutualisée (« RPDZH »)
- **AMÉLIORER LES SAVOIRS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SUR LES MH**
  - **Mise en place d'un pôle de compétence scientifique et technique de recherche sur les MH (2025)**
  - Mieux répondre aux besoins opérationnels : valorisation des résultats de la recherche et soutien à l'innovation technologique

- **MIEUX ÉVALUER L'ÉTAT DES MILIEUX HUMIDES**
  - **Documenter les impacts, les pressions, l'état et les actions menées sur les MH en renforçant la composante « MH » dans les Observatoires de la biodiversité**
  - Suivre l'évolution des MH par le développement et le déploiement d'outils communs (Mhéo)
  - Poursuivre l'évaluation des services rendus par les milieux aquatiques et humides

